



Recensement de la population

La nouvelle campagne de recensement se déroulera **du 19 janvier au 18 février 2023**

La ville recrute des agents recenseurs.

Il s'agit d'une mission rémunérée avec une formation de 2 jours assurée par l'Insee.

Les agents recenseurs devront :

- Se former aux concepts et aux règles de recensement lors de formations obligatoires ;
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de leur secteur et les faire valider par leur coordonnatrice ;
- Déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis ;
- Rendre compte de l'avancement de leur travail ;
- Restituer, en fin de collecte, l'ensemble des documents à la mairie.

Profils recherchés :

- Être méthodique et en capacité d'organiser de façon optimale ses tournées ;
- Posséder des aptitudes relationnelles ;
- Posséder une capacité au dialogue et des qualités d'adaptation à tout public ;
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité et de neutralité ;
- Posséder une bonne connaissance de l'outil internet ;
- Posséder le permis B avec un véhicule personnel et un téléphone portable.
- Être disponible notamment en fin de journée (entre 17h et 20h) et le samedi.
- Les débutants sont acceptés.

Comment s'inscrire ?

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur CV ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse :
M. Le Maire, Mairie d'Ercé-près-Liffré – Place de la mairie 35340 Ercé-près-Liffré,
ou par mail : mairie@ercepresliffre.fr

Date limite de candidature : 13 novembre 2022

Plus d'informations

Pour tout complément d'information vous avez la possibilité de prendre contact avec la Mairie
par téléphone au 09 72 51 51 71 ou par mail mairie@ercepresliffre.fr